



Vêtement de travail / habillement

Par **Dark scotch**, le **13/03/2019** à **20:22**

Bonjour,

Une tenue est exigé par l'employeur et fournit par celui-ci, hors depuis 1ans d'embauche, je n'ai toujours pas mes tenues, ni de compensation financière pour nettoyer/acheter les tenues. Est-ce que j'ai un recours possible pour avoir mes tenues? Est-ce que c'est un motif pour arrêter de travailler?

Les horaires de travail sont affiché sur le murs, hors dans les horaires, il y a un temps définis pour s'habillé mais pas pour se déshabille, est-ce que c'est normal? Le temps est fixé à 5min, est-ce qu'il y a un minium de temps? L'habillement est sur le temps de travail donc pas de contre-partie financière mais le déshabillage se fait sur notre temps perso.

Merci.